



Vu pour être annexé à la délibération du conseil Municipal
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme



Prescription de l'élaboration du PLU : le 30 avril 2014
Arrêt de l'élaboration du PLU : le 21 juillet 2016
Approbation du PLU : le 06 juillet 2017
Modification du PLU : le 14 mars 2024

LEGENDE :

-  Périmètre du Droit de Préemption Urbain
-  Voies bruyantes [RD436 et RD536]
 - catégories 3 - 100m de part et d'autre de la chaussée
 - catégories 4 - 30m de part et d'autre de la chaussée

